

Procès verbal Conseil Municipal du 26 mars 2019 à 20h30

L'an **deux mille dix-neuf**, le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars s'est réuni à Précý sur Oise, en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur **Philippe ELOY**, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe **ELOY**, M. MICHEL **KOPACZ**, M. Olivier **FREVILLE**, Mme Valérie **BOUDAILLIEZ**, Mme Sylvie **QUIENOT**, M. Bertrand **BAECKEROOT**, Mme Evelyne **CHANDELLIER**, M. Georges **CHOUPEAUX**, M. Fabrice **DESCROIX**, M. Joël **HENRIQUES**, M. Michel **QUINAUD**, Mme Ludivine **REBIFFÉ**, Mme Cécile **DAUCHEL**, M. Martial **STOFFEL**, Mme Françoise **TESTART**, Mme Sylvie **VAN WYNSBERGHE**.

Etaient représentés : Mme Adeline **SCHULD** par P. ELOY, Mme Françoise **RASKA** par B. BAECKEROOT, Mme Patricia **CAVICCHI** par V. BOUDAILLIEZ, M. Roland **GILLET** par M. KOPACZ

Etait absent excusé : M. Patrice **LEMAITRE**

Etaient absents : M. Bruno **GOSSELIN**, Mme Véronique **GUYON**

Mme Evelyne **CHANDELLIER** a été désignée comme **Secrétaire de séance**

1 – APPROBATION DU PV Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité**, 2 abstentions (F. TESTART, M. STOFFEL) :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019.

2 – TAUX d'IMPOSITION 2019

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019

En 2019, la revalorisation des bases de la fiscalité locale opérée par l'Etat (Loi de finances) sera de 2,2 %. Les valeurs locatives qui servent de base aux impôts directs locaux en 2019 sont revalorisées par un coefficient égal à + 2,2% pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels relevant de la méthode dite comptable et pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose la reconduction des taux antérieurs sur les mêmes bases 2018 ce qui donne une recette fiscale prévisionnelle de 1 011 322 euros.

Les taux d'imposition pour l'année 2019

TAXES	TAUX N - 1	TAUX 2019	BASES	PRODUIT
Habitation,	14,40	14,40	3 729 953	549 792
Foncier bâti	17,53	17,53	2 431 759	434 919
Foncier non bâti	43,27	43,27	61 500	26 611

Soit un montant total de recette fiscale prévisionnelle de 1 011 322 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** les taux 2019 :

TAXES	TAUX 2019
Habitation,	14,40
Foncier bâti	17,53
Foncier non bâti	43,27

3- SIGNATURE DU MARCHÉ ACCORD CADRE PORTANT SUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ESPACES VERTS DONT LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE BEAUVAIS

PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent rapport a pour objet de présenter un marché à procédure adaptée ouverte. L'estimation prévisionnelle des travaux est de 2 126 023 TTC. 2019 à 16h00.

Le marché est composé d'un lot « VRD » et d'un lot « ESPACES VERTS ».

CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur le site <http://www.marches-securises.fr>

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé par le biais de la transmission du D.C.E. sur la plateforme <http://www.marches-securise.fr> et la publication sur B.O.A.M.P et le journal d'annonces légales LE PARISIEN. La date de remise des offres était fixée le 4 mars

7 entreprises ont remis une offre dématérialisée dans le délai imparti (3 pour le lot n°1 et 4 pour le Lot n)2°.

La SARL AREA notre maître d'œuvre a procédé à l'analyse des offres selon les critères de jugement définis dans le règlement de consultation.

- Critère Prix : notation sur 100 points pondérés à 60%
- Critère technique : notation sur 100 points pondérés à 40%

Conformément à l'article 5 du règlement de consultation (RC), le pouvoir adjudicateur a lancé une procédure de négociation avec les trois entreprises du lot n°1 – VRD.

Lot n°1 – VRD

Entreprises	Montants TTC	CRITERE PRIX		CRITERE TECHNIQUE		NOTE FINALE PONDEREE	
		Nbre de pts 100	Nbre de pts pondérés 60	Nbre de pts 100	Nbre de pts pondérés 40	Sur 100	Classement
COLAS	1 753 633,20	100	60,00	78,00	31,20	91,20	2
EIFFAGE	1 833 493,54	95,64	57,39	94,00	37,60	94,99	1
EUROVIA	2 190 234,65	80,07	48,04	74,00	29,60	77,64	3

Bilan AREA : Avec une offre plus compétitive et un excellent mémoire technique, EIFFAGE termine mieux disante au regard des critères de jugement des offres (3,79 points d'avance sur le second COLAS)

Lot n°2 – ESPACES VERTS

Entreprises	Montants TTC	CRITERE PRIX		CRITERE TECHNIQUE		NOTE FINALE PONDEREE	
		Nbre de pts 100	Nbre de pts pondérés 60	Nbre de pts 100	Nbre de pts pondérés 40	Sur 100	Classement
HIE PAYSAGE		89,30	53,58	76,00	30,40	83,98	2
ID VERDE		75,47	45,28	94,00	37,60	82,88	3
LOISELEUR		100,00	60,00	100,00	40,00	100,00	1
TROCQUET		72,02	43,21	86,00	34,40	77,61	4

Bilan AREA : Avec une offre de qualité et un excellent mémoire technique et de ce fait une nette avance, LOISELEUR termine mieux disante au regard des critères de jugement des offres.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les travaux devraient débiter fin avril, début mai. La fin des travaux étant programmée pour le mois de décembre. Les espaces verts seront plantés l'année prochaine.

Les coûts présentés dans ce marché accord cadre seront revus à la baisse, notamment en préconisant sur certains endroits de la Route de Beauvais des bordures béton au lieu de bordures « Granit ». Une autre piste de réflexion sera menée quant à la jonction entre la Route de Beauvais et Blaincourt les Précys, qui pourrait être reportée l'année prochaine.

Madame TESTART pense qu'une économie de 30% sur le marché représentant environ 600 000 euros risque d'être très difficile à trouver.

Monsieur le Maire précise que la suppression du premier rond-point, du côté Villers sous Saint Leu fait partie de la piste d'économie.

Madame DAUCHEL demande l'avis du département quant à la mise en place du « Chaussidou ». Monsieur le Maire fait part de l'avis défavorable du Département qui trouve que Chaussidou est trop novateur pour le Département de l'Oise, alors que celui-existe déjà depuis longtemps dans les pays nordiques.

Il n'y aura donc pas de Chaussidou dans un premier temps. On verra comment va vivre la Route de Beauvais après les travaux et on fera un bilan, qui déterminera les nouvelles mesures à prendre si nécessaire.

Madame REBIFFÉ regrette que cette nouvelle idée soit abandonnée pour le moment au motif que ce projet soit trop novateur au dépend de la sécurité.

Il rappelle que les deux lignes de Chaussidou permettent de visualiser une route plus étroite sans modifier la largeur de la route qui reste identique.

Monsieur le Maire reste confiant quant à la mise en place d'un Chaussidou dans l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 15 POUR et 5 CONTRE** (L. REBIFFÉ, F. DESCROIX, J. HENRIQUES, F. TESTART, M. STOFFEL) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché Accord Cadre pour le lot n°1 avec l'entreprise EIFFAGE Route
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché Accord Cadre pour le lot n°2 avec l'entreprise LOISELEUR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes modificatifs en cas de nécessité, n'ayant pas une incidence financière supérieure à 10% sur le marché en question.

4 AVIS SUR LA VENTE DE LOGEMENTS OISE HABITAT

Dans un souci d'encourager le développement de la vente de logements HLM, en vue d'une part, de favoriser la mixité sociale et le parcours résidentiel des locataires, d'autre part, d'optimiser les capacités financières des bailleurs confrontés à la disparition progressive des aides publiques, la Loi Evolution Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite Loi ELAN en date du 23 novembre 2018, a modifié la procédure de la vente HLM, et en particulier le dispositif de fixation des prix, d'autorisation et de consultation.

En effet, désormais, conformément à la Loi :

- 1- Le prix de vente des logements devra être librement fixé par OISE HABITAT qui ne consultera plus ni la Commune, ni l'Administration du Domaine. Il sera déterminé en fonction du prix d'un logement comparable.
- 2- Le plan d'aliénation du patrimoine immobilier de OISE HABITAT sera annexé à la Convention d'Utilité Sociale (C.U.S.), contrat obligatoire devant être signé entre l'Etat (représenté par le Préfet – Direction Départementale des Territoires) et OISE HABITAT au plus tard le 31 décembre 2019, pour une période de six années (2019-2025). Elaborée à partir du Plan Stratégique du Patrimoine, elle comprendra des engagements chiffrés mesurés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, passibles de sanctions.

Ce plan de vente sera constitué d'une liste de logements de la Commune de Précý sur Oise que OISE HABITAT devra proposer à la vente pendant la durée de la C.U.S. et des documents relatifs aux normes d'habitabilité et de performances énergétiques.

Aussi, OISE HABITAT souhaite connaître l'avis du conseil municipal pour la vente des résidences qui sera annexé au C.U.S., que le bailleur entend commercialiser pendant sa durée de 2019 à 2025 :

- Pavillons au 4 et 6 rue Charles Andrieu
- Pavillon au 25 rue Louis Coeurderoy
- 32 logements de la Résidence du Martray, collectifs impasse du Martray et rue du Martray.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que si Oise Habitat propose des logements à la vente, s'est pour pouvoir compenser les baisses de crédits de l'Etat, et assurer ainsi une trésorerie afin de pouvoir continuer à

améliorer l'habitat, l'entretien des constructions et la rénovation des logements sociaux comme cela a été fait sur Précý.

Oise Habitat s'était engagé à rénover la grande barre d'immeuble, mais à ce jour rien n'est programmé. En cas de vente des logements, il n'y aurait pas plus de 2 ou 3 appartements cédés par an, car ceux-ci ne se vendent pas si vite.

En effet, la vente des logements fait diminuer le nombre de logements sociaux sur la commune, mais cela permet d'entretenir les autres logements existants.

Madame TESTART fait la remarque que nous devons penser à l'humain avant de penser aux finances d'Oise Habitat.

Monsieur KOPACZ s'inquiète du devenir des quotas de logements sociaux sur le territoire de Précý. Monsieur le Maire précise que Précý n'est pas encore concernée par cette mesure étant une commune de moins de 3 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, 2 POUR** (E. CHANDELLIER, B. BAECKEROOT) **et 18 CONTRE**

- **EMET** un avis défavorable sur la vente des logements ci-dessus référencés, car la commune ne souhaite pas perdre de logements sociaux sur son territoire.

5 – QUESTIONS DIVERSES

a) Retour sur le nettoyage des berges de l'Oise sous l'égide des hauts de France

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la participation de 35 à personnes sur le site et regrette le peu d'élus présents (5 sur 23).

Il a été récolté 1 tonne de déchets de toutes sortes.

Il préconise l'organisation de cette opération au moins deux fois par an en faisant participer les associations précéennes en compensation des subventions versées.

b) La Poste

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Poste a décidé de condamner les boîtes aux lettres dans le cadre du plan Vigipirate. En contrepartie, elle s'engage à déployer un certain nombre de boîtes aux lettres jaunes dont une sera placée devant la Poste en remplacement de celles qui sont condamnées pour la sécurité des agents.

Monsieur le Maire informe également que la Poste va adapter les horaires d'été en fonction de ses effectifs. LA Poste ne sera ouverte que 12h00 par semaine ou elle sera fermée trois semaines. Dossier à suivre.

c) Les élections européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Maire fait part aux élus qu'il manque encore un assesseur pour le Bureau vote de la Mairie, pour l'ouverture et fermeture ainsi que le dépouillement. Il demande aux élus qui ne se sont pas encore inscrit de le faire dans les meilleurs délais.

Madame CHANDELLIER propose son créneau de journée si besoin et prendre l'ouverture et fermeture.

d) Avenir de l'ancienne « Maison de la Presse »

Madame REBIFFÉ demande à Monsieur le Maire que devient la « Maison de la Presse ».

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est en train de travailler sur un projet d'épicerie locale avec les commerçants qui sont présents sur le marché « Nature ».

L'épicerie qui serait piloté par la Commune proposerait des produits sains et naturels de proximité à des prix compétitifs. La commune prendrait en charge le paiement du loyer commercial pendant un an. Monsieur le Maire essaie de préserver le commerce de proximité.

Ce dossier est donc à l'étude avec l'Union des Maires de l'Oise pour trouver une solution temporaire le temps de trouver un repreneur, car ce n'est pas à la Commune de porter ce commerce de façon pérenne.

Si aucune solution n'est trouvée pour le commerce celui-ci pourrait être transformé en logements.

Madame VAN WYNSBERGHE propose de faire une demande par le biais de « sosvillages.fr ».

Le Maire,
Philippe ELOY



Fin de séance à 21h50